

Avis public



DÉROGATIONS MINEURES N^{OS} DM 3001267486, DM 3001267545 ET DM 3001279907

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 13 mars 2017, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001267486	11550, boulevard de Pierrefonds

Permettre en zone résidentielle H4-7-410, pour un bâtiment multifamilial existant :

- une marge latérale, côté nord, de 5,52 m au lieu du minimum requis de 6 m;
- une marge arrière de 11,85 m au lieu du minimum requis de 12 m;

comme montré au certificat de localisation, dossier 32 994, minute 25 771, préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt et daté le 28 février 2014.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001267545	11490, boulevard Gouin Ouest

Permettre en zone résidentielle H4-7-410, pour un bâtiment multifamilial existant :

- une marge arrière de 5,81 m au lieu du minimum requis de 12 m;
- une distance de 0,68 m entre la piscine existante et la ligne de terrain du côté ouest au lieu du minimum requis de 1,5 m;

comme montré au certificat de localisation, dossier 32 994, minute 25 770, préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt et daté le 28 février 2014.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001279907	4980-4984, rue Bonny

Permettre en zone résidentielle H2-8-478, pour un bâtiment multifamilial existant :

- une marge latérale, côté est, de 2,46 m au lieu du minimum requis de 3 m;
- une marge latérale, côté ouest, de 2,78 m au lieu du minimum requis de 3 m;
- un escalier extérieur ouvert donnant accès au 2^e étage en cour arrière situé à 0,75 m d'une ligne de terrain au lieu du minimum requis de 1 m;

comme montré au certificat de localisation, dossier NK1108, minute 1108, préparé par l'arpenteur-géomètre Nicolas Kemp et daté le 8 février 2017.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzième jour du mois de février de l'an deux mille dix-sept.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/rl